



FAQ – PSF 2021 CLUBS

Ce document est régulièrement mis à jour.

PRINCIPE

Cas N°1

L'association « XYZ » fait une demande de subvention de 1 500 € pour un coût total du projet de 3 000 € - **REFUSÉE**

La subvention demandée ne doit pas dépasser 40% du budget total du projet.

Cas N°2

L'association « XYZ » fait une demande de subvention de 1 500 € pour un coût total du projet de 3 750 € - **ACCEPTÉE**

La subvention demandée correspond à 40% du budget total du projet.

Attention, il est rare d'obtenir 100% de la subvention demandée. Sur ce cas de figure, il est fort possible que la subvention soit refusée car, après arbitrage, elle n'atteindrait plus le seuil minimum des 1 500 €...

Cas N°3

L'association « XYZ » fait une demande de subvention TOTAL de 1 500 € pour trois projets différents en respectant à chaque fois le seuil des 40% - **ACCEPTÉE**

- ❖ Projet n°1 : 500 € (coût total 1 500 €)
- ❖ Projet n°2 : 400 € (coût total 1 200 €)
- ❖ Projet n°3 : 600 € (coût total 2 000 €)

Le seuil minimum des 1 500 € est atteint.

Attention, il est rare d'obtenir 100% de la subvention demandée. Sur ce cas de figure, il est fort possible que la subvention soit refusée car, après arbitrage ou invalidité de l'un des projets, elle n'atteindrait plus le seuil minimum des 1 500 €...

Cas N°4

L'association « XYZ » fait une demande de subvention sur une action pour laquelle elle a déjà bénéficié d'une subvention PSF 2020 mais dont elle n'a pas pu réaliser l'action concernée - **REFUSÉE**

Il n'est pas possible de demander une subvention sur une action non réalisée en 2020. Par contre l'association a la possibilité de faire une demande de subvention sur le même axe de projet.

EXEMPLE : Créer une nouvelle activité

- ❖ 2020 : Mettre en place une section Parkour (Formulaire à remplir)
- ❖ ~~2021 : Mettre en place une section Parkour~~
- ❖ 2021 : Mettre en place une section Gym Santé

Cas N°5

L'association « XYZ » fait une demande de subvention PSF 2021, mais le projet a déjà débuté depuis février 2021 - **ACCEPTÉE**

Les projets subventionnés doivent débuter en 2021 et se terminer au plus tard le 30 juin 2022.

Cas N°6

L'association « XYZ » fait une demande de subvention PSF 2021, mais elle demande une subvention pour deux actions dans la même fiche projet - **ACCEPTÉE**

EXEMPLE : Créer une nouvelle activité

- ❖ Action n°1 : Mettre en place une section freestyle Gym
- ❖ Action n°2 : Mettre en place une section baby gym

C'est autorisé du moment que la subvention demandée ne dépasse pas 40% du budget de l'action et atteint le seuil des 1 500 €.

Créer/développer une nouvelle activité

Pouvons-nous faire la distinction entre le Freestyle Gym et le Parkour et faire demande deux demandes de création/développement ? **NON, Le terme Freestyle Gym est amené à disparaître, il faut uniquement se concentrer sur l'appellation et donc l'activité PARKOUR.**

Pouvons-nous faire deux demandes de création/développement d'activité pour JUVA et LOMBA ? **NON, la création et le développement de l'activité Gym Santé sont considérés comme une activité à part entière. Si ce type de demande est effectuée, une seule des deux demandes sera retenue.**

Pouvons-nous uniquement faire un investissement de 500 euros pour créer ou développer une activité ? **NON, le plafond de 500 euros concerne le coût unitaire de l'investissement. Par exemple, une association peut très bien acheter 20 tapis à 300 euros l'unité = soit 6 000 euros.**

Développer le programme Access Gym

Actions en faveur du club de demain

Valoriser les clubs formateurs

PPF – Optimisation de l'entraînement

Favoriser la reprise de l'activité sportive

Est-il possible de faire plusieurs demandes de subvention pour le projet de reprise d'activité ? **NON**, il est seulement possible de déposer qu'un seul projet pour cet axe du plan de relance.

Est-il possible de demander une subvention PSF pour un projet sur la reprise d'activité et de faire une autre demande de projet sur l'axe protocoles sanitaires ? **OUI**, car il y a bien qu'un seul projet par axe du plan de relance.

Est-il possible de demander une subvention PSF uniquement pour un projet de reprise d'activité et sans faire de demande correspondant aux axes fédéraux ? **OUI**, dans ce type de cas de figure le seuil de la subvention est abaissée à 1 000 €.

Est-il possible de demander une subvention PSF pour rembourser ou faire des avoirs à ses licenciés pour favoriser la reprise de l'activité ? **NON**, ce n'est pas possible. Ce type de projet sera automatiquement refusé.

Protocoles sanitaires

Est-il possible de demander une subvention PSF uniquement pour un projet de protocoles sanitaires et sans faire de demande correspondant aux axes fédéraux ? **OUI**, dans ce type de cas de figure le seuil de la subvention est abaissée à 1 000 €.

Est-il possible de demander une subvention pour l'achat d'une bâche ? **NON**, le PSF n'a pas vocation à financer l'investissement matériel. Seule l'acquisition de petits matériels (montant inférieur à 500 € HT unitaire) peut faire l'objet d'une demande de subvention.